



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Taxis : les tarifs applicables au 1er février 2021

Publié le 29 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Quel supplément si vous réservez un taxi ? Quel tarif minimum peut-on vous demander ? Quel est le forfait pour vous rendre dans un aéroport ? Les tarifs des courses de taxi qui doivent entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} février 2021 sont fixés par un arrêté publié au *Journal officiel* du 29 décembre 2020.

[Ajouter à mon calendrier \(https://www.service-public.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A14555\)](https://www.service-public.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A14555)

En 2021, le tarif minimum d'une course reste fixé à 7,30 € pour tous les taxis (parisiens et non parisiens).

Par ailleurs, les tarifs des taxis sont plafonnés à :

- 4,18 € pour la prise en charge ;
- 1,12 € pour celui du kilomètre parcouru ;
- 37,46 € pour le prix horaire concernant la période d'attente (en cas de réservation par le client) ou de marche lente.

Pour les taxis parisiens, les suppléments pour réservation sont, comme en 2020, de :

- 4 € en cas de réservation immédiate ;
- 7 € en cas de réservation à l'avance.

De plus, pour toutes les courses des taxis parisiens, seul un supplément « *passager* » de 4 € peut être appliqué à partir d'une 5^e personne transportée.

Les tarifs forfaitaires institués pour les courses directes des taxis parisiens entre Paris et les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly (dans les 2 sens) sont identiques par rapport à ceux pratiqués en 2020 :

- 53 € entre l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle et Paris rive droite ;
- 58 € entre l'aéroport de Paris - Charles-de-Gaulle et Paris rive gauche ;
- 37 € entre l'aéroport de Paris-Orly et Paris rive droite ;
- 32 € entre l'aéroport de Paris-Orly et Paris rive gauche.

Il existe également des tarifs forfaitaires pour les courses en lien avec l'aéroport de Nice Côte d'Azur :

- 85 € entre l'aéroport de Nice Côte d'Azur et Cannes (contre 80 € en 2020) ;
- 95 € entre l'aéroport de Nice Côte d'Azur et Monaco (contre 90 € en 2020) ;
- 32 € entre l'aéroport de Nice Côte d'Azur et Nice-centre ;
- 72 € entre l'aéroport de Nice Côte d'Azur et Cap d'Antibes.

Enfin, pour les courses concernant l'aéroport de Toulouse Blagnac, ces tarifs forfaitaires varient entre 15 € et 45 € (en fonction de la zone de la ville).

Textes de loi et références

- Arrêté du 22 décembre 2020 relatif aux tarifs des courses de taxi pour 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/12/22/ECOC2036567A/jo/texte>)

Et aussi

- Taxis (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22127>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0